Image not found or type unknown

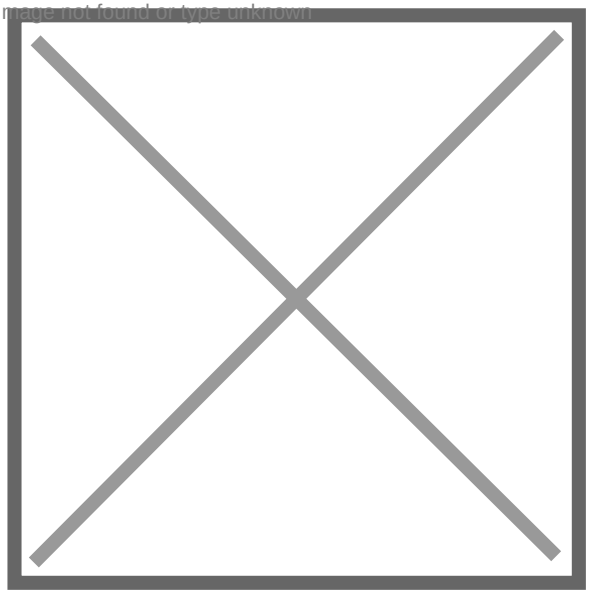

Le college peut il s'opposer au droit de visite

Par **bruno**, le **03/04/2010** à **07:06**

Bonjour,
je suis passé devant le jaf le 1er avril 2010 et il a ete convenue avec la partie adverse que j'aille chercher ma fille devant son college.or il se trouve que il avait ete convenue aussi que m'a fille soit presente sans ses affaires ce qui m'a semblé bizzare d'autant plus que je juge ne m'as proccuré aucun papier et pour eviter que je sois accusé de tentative d'enlevement vu que le jugement en ma possession ne me permettai que de prendre ma fille le lendemain des vacances j'ai telephoné au college qui a refusé de me remettre ma fille .j'ai telephoné au college à 10h or il ont vu mon ex concubine à 8hoo.
alors je me pose la question suivante ont t-ils le droit de refuser ma visite tel qu'il a ete convenue devant le jaf ?
à moins que le matin meme a 8 hoo mon ex concubine ai tenue des propos n'efaste a mon encontre !!!
merci d'avance pour votre reponce

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés